

UNE VILLE ANIMÉE, UNE VILLE AIMÉE



## UNE VILLE ANIMÉE, UNE VILLE AIMÉE

**POLITIQUE :** Une ville au service du dynamisme associatif.  
**Soutenir et valoriser l'éducation populaire de proximité.**

**TYPE DE SUBVENTION :**

Fonctionnement

Aide au projet

### OBJECTIFS

- Offrir aux habitants dans leur diversité (enfants, jeunes, familles, personnes en situation de handicap, seniors, ...) les services de proximité adaptés à leurs besoins et définis par les projets associatifs des structures d'éducation populaire.
- Permettre, par le biais de ce réseau de structures, le développement d'une vie sociale et de solidarités de proximité.

### CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

- |   |   |
|---|---|
| → <b>Type de bénéficiaires :</b><br>- Centres sociaux, Fédérations d'éducation populaire,<br>Amicales laïques, MJC et associations organisant des accueils collectifs de mineurs et autres. | Cerfa n°12156*03.<br>- PV de la dernière Assemblée générale signé du président<br>- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos<br>- Compte rendu des Conseils d'Administration<br>- Devis associés au budget prévisionnel (projet) |
| → <b>Type de projet :</b><br>- Animation de la vie sociale<br>- Projets spécifiques d'animation du territoire   | → <b>Calendrier de dépôt :</b><br>Dépôt du dossier d'aide au fonctionnement et aux projets au plus tard le 15/10 de l'année N pour l'année N+1.   |
| → <b>Composition du dossier :</b><br>Dossier unique de demande de subvention  |   |

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

#### CRITERES COMMUNS

- Qualité de la vie associative (vitalité de l'association, fonctionnement démocratique)
- Impact et rayonnement des activités de l'association (accessibilité tarifaire, nombre d'adhérents)
- Complémentarité d'action au niveau territoriale (partenariats associatifs et institutionnels)
- Bonne gestion de l'association (pluralité des financements, transparence, respect des procédures)

#### CRITERES SPECIFIQUES

- Priorité aux associations participant activement aux dynamiques locales (ateliers périscolaires, conseils de quartiers, événementiels ...)
- Existence d'un projet associatif et pédagogique renouvelé
- Capacité à se renouveler et à proposer des projets innovants
- Priorité aux demandes concernant les quartiers hors politique de la ville
- Adhésion à la charte de la vie associative

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer  
à la Direction Animation - Jeunesse - Vie associative  
20, rue Tarentaise - 42000 Saint-Étienne

**Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».**

### PERSONNES À CONTACTER

Laurence VIALA  
Tél. 04 77 48 78 65  
email : laurence.viala@saint-etienne.fr

### MODALITÉS DE VERSEMENT :

Pour les associations conventionnées : selon les termes de la convention.  
Pour les autres : en une fois avec

## UNE VILLE ANIMÉE, UNE VILLE AIMÉE

**POLITIQUE :** Une ville au service du dynamisme associatif.  
Soutenir financièrement les **associations socio-culturelles**.

### TYPE DE SUBVENTION :

Fonctionnement

Aide au projet

### OBJECTIFS

- Aider les associations socio-culturelles (ludiques, de loisirs,...) à développer leur projet associatif au bénéfice des Stéphanois.
- Revitaliser le tissu associatif et favoriser les initiatives dans ce secteur d'activités.

### CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

- |   |  |
|---|--|
| <p>→ <b>Type de bénéficiaires :</b><br/>Association loi 1901 domiciliée à Saint-Étienne dont l'objet social se situe dans le champ socio-culturel, c'est-à-dire hors des secteurs thématiques plus ciblés, comme le sport, la culture, l'éducation populaire, la santé...</p> <p>→ <b>Type de projet :</b><br/>Tout projet créant du lien social autour de pratiques socio-culturelles.</p> | <p>→ <b>Composition du dossier :</b><br/>Dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156*03.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- PV de la dernière Assemblée générale signé du président</li><li>- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos</li><li>- Compte rendu des Conseils d'Administration</li></ul> <p>→ <b>Calendrier de dépôt :</b><br/>Dépôt du dossier d'aide au fonctionnement et aux projets au plus tard le 15/10 de l'année N pour l'année N+1</p> |
|---|--|

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

#### CRITERES COMMUNS

- Qualité de la vie associative (vitalité de l'association, fonctionnement démocratique)
- Impact et rayonnement des activités de l'association (accessibilité tarifaire, nombre d'adhérents)
- Complémentarité d'action au niveau territoriale (partenariats associatifs et institutionnels)
- Bonne gestion de l'association (pluralité des financements, transparence, respect des procédures)

#### CRITERES SPECIFIQUES

- Adhésion à la charte de la vie associative
- Impact social et intergénérationnel de l'association
- Respect des valeurs républicaines et de laïcité
- Priorité aux associations participant activement aux dynamiques locales (ateliers périscolaires, conseils de quartiers, événementiels ...)

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer  
à la Direction Animation - Jeunesse - Vie Associative  
20, rue Tarentaize  
42000 Saint-Étienne

**Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».**

### PERSONNE À CONTACTER

Christian VALLAT  
Tél. 04 77 48 71 24  
email : christian.vallat@saint-etienne.fr

### MODALITÉS DE VERSEMENT :

Paiement en une seule fois avec bilan qualitatif et financier du projet réalisé.

## UNE VILLE ANIMÉE, UNE VILLE AIMÉE

**POLITIQUE :** Une ville au service du dynamisme associatif.

Faire des structures sociales de quartiers des lieux d'éveil artistique et culturel originaux et qualitatifs.

**TYPE DE SUBVENTION :**

Fonctionnement

Aide au projet

### OBJECTIFS

- Soutenir les projets culturels de proximité, permettant aux publics des structures d'éducation populaire de pratiquer une discipline artistique, de rencontrer les acteurs du champ culturel et d'avoir accès à la création d'une œuvre, à la restitution artistique sous les différentes formes qu'elle peut prendre.

Disciplines artistiques : arts plastiques, arts visuels, danse, design, musique, théâtre, art circassien, land-art, culture scientifique et technique, livre et lecture, arts numériques, ...

Thématiques : arts urbains, mémoire / patrimoine, citoyenneté, développement durable, ...

Les disciplines et les thématiques peuvent se croiser. Les projets peuvent être pluridisciplinaires.

### CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

→ **Type de bénéficiaires :**

Associations d'éducation populaire, centres sociaux, fédérations, amicales laïques, MJC, accueils collectifs de mineurs, et autres ...

Cerfa n°12156\*03.

- Présentation détaillée du projet (contenu, intervenants, partenaires, planning, budget prévisionnel avec devis correspondants).

→ **Type de projet :**

Soutien à des initiatives culturelles permettant l'émancipation des publics par la découverte de disciplines artistiques, la rencontre d'artistes, l'appel à la créativité, et favorisant le lien social.

→ **Calendrier de dépôt :**

Dépôt du dossier d'aide au fonctionnement et aux projets au plus tard le 15/10 de l'année N pour l'année N+1

Des projets bi ou tri annuels peuvent être déposés et faire l'objet d'une convention.

→ **Composition du dossier :**

Dossier unique de demande de subvention

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

- Existence d'un partenariat multiple (association d'éducation populaire, compagnie artistique, artiste, institution culturelle, association culturelle, ...) Une structure d'éducation populaire doit être tête de file. Une à plusieurs structures peuvent être partie prenante.
- Priorité donnée à la présence de publics et d'associations éloignés des pratiques artistiques et culturelles.
- Priorité donnée à des projets associant plusieurs partenaires d'un même quartier.
- Effort de mutualisation : une plus-value sera donnée au projet si plusieurs structures d'éducation populaire sont impliquées, notamment des structures moins organisées, plus éloignées des pratiques artistiques, ceci pouvant favoriser les projets à l'échelle d'un quartier. Des partenaires de structures d'éducation populaire hors VSE peuvent être présents, afin de favoriser les échanges et de favoriser le portage de projets à fort rayonnement (agglomération, département ...)
- Impact, visibilité et rayonnement du projet par sa restitution (événementiel ville, fête de quartier ...)
- Un label éducation populaire artistique et culturel devra être apposé sur les événements financés par ce biais afin de les identifier.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer  
à la Direction Animation - Jeunesse - Vie Associative  
20, rue Tarentaize  
42000 Saint-Étienne

**Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».**

### PERSONNE À CONTACTER

Laurence VIALA  
Tél. 04 77 48 78 65  
email : laurence.viala@saint-etienne.fr

### MODALITÉS DE VERSEMENT :

Paieement en une seule fois avec bilan qualitatif et financier du projet réalisé.

**POLITIQUE :** Promouvoir l'attractivité du territoire par les manifestations qu'accueille notre Ville. Faciliter, soutenir financièrement ou matériellement **l'organisation de congrès, expositions, séminaires, rencontres, salons, foires ...**

**TYPE DE SUBVENTION :**  Fonctionnement  Aide au projet

Conseil logistique et appui en ingénierie, en communication... aux structures locales organisatrices de manifestations d'importance en lien avec les acteurs locaux du tourisme d'affaires.

**OBJECTIF**

- Favoriser la tenue de manifestations de cette nature à Saint-Étienne, importantes en terme d'image et contribuant à l'attractivité du territoire de la Ville car génératrices de flux touristiques d'affaires.

**CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE**

- **Type de bénéficiaires :** Cerfa n°12156\*03. Association loi 1901.
- **Type de projet :**
  - Manifestations ayant une ampleur et des retombées supra communales.
  - Congrès, colloque, symposium, conférence salon, foire, exposition, séminaire, rassemblement ...
  - Projet à caractère extraordinaire ne présentant pas un caractère commercial direct et n'entrant pas dans le fonctionnement usuel de l'association.
- **Composition du dossier :**
  - Dossier unique de demande de subvention
- **Calendrier de dépôt :** 4 mois avant la manifestation ou le plus tôt possible.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE**

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Portage par une structure de type associatif
- Pas de caractère commercial exclusif
- Aspect extraordinaire soit par l'ampleur de la manifestation, soit par le public attendu s'il s'agit d'un événement ouvert ou le nombre de congressistes
- Dimension supra-communale et ayant un impact sur l'attractivité du territoire
- Valorisation des pôles d'excellence locaux : mécanique, optique, design, biomédical, social, eau...

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

Dossier à retirer et à déposer à la Direction Animation - Jeunesse - Vie Associative  
20, rue Tarentaize  
42000 Saint-Étienne

**Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».**

**PERSONNE À CONTACTER**

Anne GARZENA,  
Tél. 04 77 48 71 23  
email : anne.garzena@saint-etienne.fr

**MODALITÉS DE VERSEMENT :**

Paieement en une seule fois avec vérification de la réalisation du projet.

**POLITIQUE :** Proposer des animations pour tous, partout, en coproduction avec les acteurs locaux. Aider à la réalisation des **fêtes de quartiers** en tant qu'évènements générateurs de lien social de proximité.

**TYPE DE SUBVENTION**  Fonctionnement  Aide au projet

Plus aide logistique à l'organisation matérielles de la manifestation et appui en ingénierie.

**OBJECTIFS**

- Concrétiser la réalité et la vitalité des quartiers stéphanois en ritualisant les temps de rassemblement des habitants.
- Favoriser autour de temps festifs intergénérationnels et interculturels, les échanges et le développement de solidarités de proximité.

**CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE**

- **Type de bénéficiaires :** Association 1901
- **Type de projet :**
  - Projet de rencontre festive montée au niveau d'un quartier ou d'un ensemble de quartiers, regroupant des personnes morales, des personnes physiques, des commerçants, représentants du monde scolaire, du conseil de quartier...
  - Projet à caractère socio-culturel ayant un lien avec le territoire, porteur de sens et favorisant la participation d'un maximum d'habitants.
  - Projet intégrant une attention particulière aux publics suivants : personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes, adolescents.
- **Composition du dossier :**
  - Dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156\*03.
  - Cahier des charges disponible auprès de la Direction Animation - Vie Associative.
  - PV de la dernière Assemblée générale signé du président
  - Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
  - Compte rendu des Conseils d'Administration
- **Calendrier de dépôt :** Février - Mars de chaque année.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE**

- Respect du cahier des charges et notamment de la pluralité la plus large possible de personnes physiques et morales associées, du caractère intergénérationnel, du lien avec le territoire et ses spécificités, de l'ouverture aux publics sensibles.
- Prise en compte du développement durable.
- Caractère non consumériste du projet.

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

Dossier à retirer et à déposer à la Direction Animation - Jeunesse - Vie Associative  
20, rue Tarentaize  
42000 Saint-Étienne

**Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».**

**PERSONNE À CONTACTER**

Cumhur CUBUKCU,  
Tél. 04 77 48 78 79,  
email : cubukcu.cumhur@saint-etienne.fr

**MODALITÉS DE VERSEMENT :**

En une fois avec vérification de la réalisation du projet.